

LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

PIÈCES À FOURNIR

Réservé à la CDR	Pièces à joindre par la collectivité	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un courrier indiquant de manière précise l'objet de la saisine,
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La demande de l'intéressé (sauf en cas d'une mise à la retraite d'office),
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rapport médical (formulaire AF3 imprimable depuis le site Internet : www.cdc.retraites.fr) complété par le médecin agréé accompagné de toutes les pièces médicales (notamment les certificats médicaux, les précédents procès-verbaux de la commission départementale de réforme ou du comité médical départemental, le rapport du médecin de médecine préventive et les pièces relatives à l'accident de service ou à la maladie professionnelle pour une retraite imputable au service),
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Historique de la carrière de l'agent (préciser la durée de services),
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si l'agent bénéficie d'une allocation temporaire d'invalidité, joindre la copie de la décision d'octroi,
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Procès-Verbal du comité médical depuis l'origine de l'affection ayant conduit à l'inaptitude à toutes fonctions (dans le cas où la pathologie initiale est un risque maladie/longue maladie ou longue durée)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'attestation employeur Caisse des Dépôts complétée (imprimable depuis le site www.cdc.retraites.fr)

Cadre réservé à la commission de réforme

Accusé de réception

Date de réception du dossier : _____

Date de séance prévisionnelle : _____

Aucune date, dossier incomplet : voir cadre réservé à la CDR

Dossier à retourner **IMPERATIVEMENT**

avant le _____